

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015

- Installation de Monsieur Ian TIXIER

DIRECTION GENERALE

- 1- Nombre et répartition des sièges de conseiller communautaire du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) PARIS-SACLAY
- 2- Election des représentants de la commune de VERRIERES-LE-BUISSON au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération PARIS-SACLAY
- 3- Charte de gouvernance de la future intercommunalité PARIS-SACLAY

SERVICES DES FINANCES

- 4- Débat d'orientations budgétaires 2016

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 5- Créations de postes
- 6- Suppressions de postes

SERVICE CULTURE

- 7- Demande d'aide aux projets culturels au Conseil départemental de l'Essonne pour la saison 2015/2016

SERVICES TECHNIQUES

- 8- Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Modification du recensement

SERVICE URBANISME

- 9- Dénomination et numérotation de voirie

- 10- Acquisition d'emprises foncières pour la mise en accessibilité des arrêts de bus Georges Suant et Croix Pasquier
- 11- Acquisition des parcelles AT 0004 et AT 0005 - route de Bièvres
- 12- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour l'acquisition de parcelles Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 13- Classement de la parcelle AN 639 dans le domaine public communal

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, Mme BARBET, M. TIXIER, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. ATTAF à M. JOLY
M. LEFEVRE à Mme FOUCAULT
M. YAHIEL à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Élection du ou de la secrétaire de séance.
Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait appel des membres présents par Madame FOUCAULT. Le quorum est atteint.

M. le Maire : Je voudrais sans délai souhaiter la bienvenue à Ian TIXIER qui rejoint notre conseil municipal à la suite du départ de Madame Martine SCHEIDECKER et donc au nom de l'ensemble de cette assemblée, Ian, soit le bienvenu.
(Applaudissements).

- Lecture par Monsieur le Maire des informations et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement.

MARIAGES

- Samedi 19 septembre à 15h30 : mariage de Melle Sandrine ROUCHIER et M. Fabien ROQUAIN (fils d'Élisabeth ROQUAIN, Maire adjoint) à la mairie d'Outarville (45480).

NAISSANCE

- Elissa-Jade, le 13 octobre 2015, fille de Kanza LEGHALI, agent communal au service Jeunes

DECES

- de Mme Margaretha PERRIER, épouse de Monsieur Jean-Michel PERRIER, ancien Conseiller municipal et Président de l'association ZINADO 2000, survenu le 11 octobre dans sa 65^e année,
- de Mme Alice FRUIT, belle-mère de Monsieur Gérard DOSSMANN, 2^e adjoint délégué à la culture, commerce de proximité survenu le 12 octobre dans sa 89^e année,
- de Mme Marie-Thérèse MARCHAND, survenu le 13 octobre dans sa 81^e année, maman de Monsieur Christophe OMNES, agent communal au service enfance, coordinateur et animateur sportif dans les écoles.

REMERCIEMENTS

- L'association La Fourmilière remercie vivement les services de la ville de Verrières pour le prêt de matériel, des locaux et jardins de la Maison Vaillant et pour le soutien apporté à l'organisation du salon « Maison vue du jardin » le week-end des 26 et 27 septembre dernier,
- M. Sébastien GARZON, directeur du Daily Golf de Verrières remercie chaleureusement les services de la Mairie pour leur aide précieuse pour ce 1^{er} Trophée de la ville de Verrières-le-Buisson. Ce 1^{er} évènement a été un succès et a rassemblé de nombreux Verriérois,
- Mme Suzanna GOURVENNEC pour l'entretien et l'embellissement de la bande communale proche de son domicile,
- Mme Anne-Emmanuelle TOUZET pour la belle réussite en termes d'esthétisme que l'aménagement du centre-ville,
- Mme Marguerite VEDEL pour les manifestations et animations proposées à l'occasion du bicentenaire de Vilmorin,

- L'Historique de Verrières pour l'envoi de neuf numéros du bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Vilmorin,
- La famille GUHA pour l'accueil offert à l'occasion de l'après-midi réservée aux nouveaux Verriérois,
- M. Benjamin MARQUET pour la location de « La Sellerie » pour des cours de théâtre dispensés par Corinne MARQUET,
- M. et Mme FOUACHE pour les travaux du parking rue Joseph Groussin pour améliorer de jour comme de nuit la sécurité de ce lieu,
- M. Renzo MORO agréablement surpris suite aux travaux du centre-ville,
- Les Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique pour l'intervention auprès de chef d'établissement du Groupe scolaire Sophie Barat en faveur d'un jeune Verriérois déscolarisé,
- L'Association Vaincre la Mucoviscidose pour le soutien fidèle et généreux lors de la dernière virade de l'espoir

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 30 septembre

- Repas antillais (et chansons), Villa Sainte-Christine, CCAS
- Les raconteries, Médiathèque de la Potinière

Vendredi 2 octobre

- Primo Levi et Ferdinando Camon : *Conversations ou le voyage d'Ulysse*, Moulin de Grais

Samedi 3 octobre

- Salon du livre nature à la Médiathèque de la Potinière
- Exposition Paroles d'Arbres à la MAO
- Marché et concours de recettes de pommes de terre
- Inauguration du nouveau cœur de Ville
- Conférence sur l'histoire des religions à l'Espace Jeunes

Du 3 au 24 octobre

- Exposition paroles d'arbres de 15h à 19h, organisée par la MAO, Maison de l'Arboretum 1 voie de l'Aulne

Dimanche 4 octobre

- Concert baroque, Ensemble Musica Spirituale, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Lundi 5 octobre

- UTL à 14h15, l'Iran : de la crainte à l'espoir ?, Espace Saint-André 9, rue d'Antony

Mercredi 7 octobre

- Conte : Ma mère laie, Médiathèque André Malraux

Jeudi 8 octobre

- Sortie nature du CCAS à l'Arboretum municipal

Samedi 10 octobre

- Visite les arbres, une passion Vilmorin, Arboretum
- Accueil des nouveaux Verriérois de 14h à 18h, Moulin de Grais
- Troc aux plantes de 14h à 18h, Arboretum municipal Roger de Vilmorin
- Conférence sur l'histoire des religions à l'Espace Jeunes

Dimanche 11 octobre

- Repas des anciens, CCAS, Espace Mermoz
- 1^{er} Trophée de la Ville au golf de Verrières

Du 12 au 18 octobre

- Semaine bleue, CCAS

Lundi 12 octobre

- UTL à 14h15, Pourquoi vieillit-on ? Est-ce vraiment utile ?, Espace Saint-André 9, rue d'Antony

Mardi 13 octobre

- Cross des écoles, parc de la Noisette

Mercredi 14 octobre

- Déjeuner convivial, CCAS, Villa Sainte-Christine (dans le cadre de la semaine bleue)

Mercredi 28 octobre

- Atelier jeux de société CCAS, Villa Sainte-Christine

Vendredi 30 octobre

- Halloween, Espace Jeunes

Samedi 31 octobre

- Les Mirettes à la Fête, médiathèque André Malraux

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

Mardi 3 novembre

- Conférence L'histoire de la betterave sucrière, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Maison Vaillant

Mercredi 4 novembre

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

Jeudi 5 novembre

- Sortie nature du CCAS, découverte du parc de la Maison Vaillant suivie d'un goûter

Du 6 au 30 novembre

- Exposition d'arts visuels : *Mémoire de l'océan*, dans le cadre de la Biennale La science de l'art, Orangerie-Espace Tourlière

Du 6 au 8 novembre

- Braderie d'automne du Secours Populaire, centre Saint-André

Vendredi 6 novembre

- Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux : Teen Spirit, les ados à Hollywood de C. Cohen et A. Coursat (2009),
- Journées pédagogiques de la Petite Enfance, Moulin de Grais

Samedi 7 novembre

- Honorariats des Maires adjoints, Villa Sainte-Christine

Lundi 9 novembre

- Conférence Connaissance du Monde : La Chine, centre Saint-André

Du 10 au 22 novembre

- Festival du cinéma Européen en Essonne, Cinessonne

Mercredi 11 novembre

- Cérémonie commémorative de l'Armistice 1918, Place Charles de Gaulle

Vendredi 13 novembre

- Remise officielle des poules, Moulin de Grais
- Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux : Chante ton bac d'abord de David André

Samedi 14 novembre

Petit déjeuner du Maire, Villa Sainte-Christine

Dimanche 15 novembre

- Lecture-brunch, La Mémoire, Moulin de Grais

Lundi 16 novembre

- Conférence Université du Temps Libre : Doit-on craindre une guerre galactique ?, centre Saint-André

Mardi 17 novembre

- Conférence Café des sciences par Jean-Marc Chomaz, dans le cadre de la Biennale La science de l'art, Maison Vaillant

Vendredi 20 novembre

- Sortie du CCAS au château de Fontainebleau
- Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux : Les rêves dansants - Sur les pas de Pina Bausch d'A. Linsel et R. Hoffmann

Du 20 novembre au 4 décembre

- Exposition Les Vilmorin à Massy, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Hôtel de Ville

Du 20 au 22 novembre

- Vente d'automne de la Paroisse, centre Saint-André

Samedi 21 novembre

- Contes celtes par P. Caudal, Moulin de Grais

Lundi 23 novembre

- Conférence Université du Temps Libre : Pékin, la cité interdite, centre Saint-André

Mercredi 25 novembre

- Atelier jeux de société, CCAS, Villa Sainte-Christine
- Atelier arts plastiques, CCAS, Villa Sainte-Christine
- Spectacle Jeune Public : Je Nais Papier, Moulin de Grais
- Atelier Mashup « Mixage fou », dans le cadre du Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux

Jeudi 26 novembre

- Rencontre avec Anaïs Tondeur, plasticienne, dans le cadre de la Biennale La science de l'art, Maison Vaillant

Vendredi 27 novembre

- Rencontre avec un auteur : Gaëlle Josse, médiathèque André Malraux

Samedi 28 novembre

- Les Mirettes à fête, médiathèque André Malraux

- Festival Temp'ô de Bièvre, Moulin de Grais

Dimanche 29 novembre

- Cross du TU, Parc de la Noisette
- Concert Au Grais des musiques : Musique savante, musique populaire, Moulin de Grais

Lundi 30 novembre

- Conférence Université du Temps Libre : La vie d'un Egyptien de l'Antiquité, centre Saint-André

Mercredi 2 décembre

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

Jeudi 3 décembre

- Thé dansant du CCAS, centre Saint-André

Vendredi 4 décembre

- Sortie du CCAS au Musée Paul Belmondo

Du 4 au 21 décembre

- Exposition d'arts visuels Graine de vie, petits fruits et gros légumes, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Orangerie-Espace Tourlière

Samedi 5 et dimanche 6 décembre

- Marché de Noël, Fête du Pain et Téléthon, centre vile,
- Présentation officielle du livre sur l'herbier Vilmorin, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Orangerie-Espace Tourlière,
- Remise du Prix Vedrarias Littéraire, Moulin de Grais,
- Théâtre : Dieu qu'ils étaient lourds, Moulin de Grais

Dimanche 6 décembre

- Elections régionales, premier tour

Lundi 7 décembre

- Conférence Université du Temps Libre, centre Saint-André

Mercredi 9 décembre

- Spectacle Jeune Public : Je Vois, Moulin de Grais
- Repas à thème du CCAS : repas portugais, Villa Sainte-Christine

Vendredi 11 décembre

- Soirée initiative jeunes, Espace Jeunes

Dimanche 13 décembre

- Elections régionales, deuxième tour

Lundi 14 décembre

- Conseil municipal

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015.

M. le Maire : Avez-vous des observations que vous souhaitez voir apportées ?
Néant

Vote à main levée : le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Maire : Nous avons une question écrite qui émane de Baptiste FOURNIER, nous en ferons lecture à la fin de ce Conseil et j'y répondrai bien évidemment.

DIRECTION GENERALE

- Nombre et répartition des sièges de conseiller communautaire du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) PARIS-SACLAY.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : Vous avez lu la notice, il y a un certain nombre de considérants qui font état que les deux présidents, à la fois d'Europ'Essonne et de la Communauté du Plateau de Saclay, s'apprêtent à fusionner leurs intercommunalités. Dans ce cadre-là, le Code général des collectivités territoriales propose deux procédures : soit d'arrêter le nombre et la répartition des sièges avant la publication de l'arrêté de fusion-extension puisque nous faisons partie de l'extension de la fusion de ces deux intercommunalités ; soit de le faire après. Ce qui a été retenu par les deux conseils communautaires, c'est de le fixer avant, raison pour laquelle nous sommes invités à délibérer aujourd'hui.

Il y a deux façons aussi d'organiser cela, en le fixant de droit commun ou par accord des deux intercommunalités. C'est le droit commun qui a été retenu par les deux intercommunalités du Plateau de Saclay et d'Europ'Essonne. La répartition des 78 sièges que prévoit la loi montre que Verrières disposera de quatre sièges dans cette nouvelle intercommunalité, en précisant qu'aujourd'hui dans les Hauts-de-Bièvre nous en avons cinq.

Ce que nous devons faire dans un premier temps, c'est arrêter le nombre de sièges des conseillers communautaires du futur EPCI et c'est ce sur quoi je vous invite à délibérer. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est juste l'application de la loi.

(Pas de questions)

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- Élection des représentants de la commune de Verrières-le-Buisson au Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération PARIS-SACLAY.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : Il nous faut donc désigner nos quatre représentants parmi ceux qui avaient été fléchés à l'occasion de l'élection municipale de mars 2014, nous en avons déterminé cinq pour la liste d'Union Pour Verrières et aucun pour les deux autres listes. Il s'agit de réélire parmi le Conseil municipal, ce qui est pour le moins étonnant, on fait voter nos administrés au suffrage universel direct pour désigner des gens et maintenant on leur confisque leur vote pour que ce soit nous qui nous prononcions. Mais enfin ce doit être normal...

En l'occurrence, dans la liste qui a été validée par les électeurs à l'occasion de cette élection, nous devons les réélire et la liste que je vous propose est de retenir les quatre premiers, c'est-à-dire Caroline FOUCAULT, Véronique CHATEAU-GILLE, Gérard DOSSMANN et moi-même, Jean-Paul MORDEFROID étant le cinquième de la liste, il ne peut pas se proposer à vos suffrages ce soir.

Nous ne sommes pas obligés de par la loi de procéder par un vote à bulletin secret sauf si l'un ou l'autre d'entre nous le souhaitait. Donc est-ce qu'il y a des souhaits dans ce sens ? *(Non)*

Je vous propose donc d'élire la liste composée des quatre noms que je viens de citer en votant à main levée.

(Vote à main levée : les quatre conseillers municipaux sont élus à l'unanimité des présents et représentés.)

- Charte de gouvernance de la future intercommunalité PARIS-SACLAY.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : Il s'agit d'un document que nous avons travaillé avec les représentants des conseils communautaires de la CAPS et d'Europ'Essonne, un document que nous souhaiterions voir fondateur de la nouvelle intercommunalité Paris-Saclay et qui s'appelle « Charte de gouvernance de notre communauté ».

Elle est articulée en deux parties : une première partie, ce sont les éléments politiques de notre volonté pour servir ce nouveau territoire à 27, et ensuite de cela des articles qui précisent son fonctionnement avec le conseil communautaire, les fonctions du président, du bureau communautaire, une part importante apportée à la Conférence des maires ou de leurs représentants, les commissions thématiques qui pourraient se mettre en place, les relations avec les communes pour bien rappeler le caractère primordial dans l'échelle de la République et de notre organisation des communes, des relations avec les acteurs socio-économiques, un pacte financier, un règlement intérieur à venir, et les modalités d'évolution de cette charte.

Elle est assez semblable à celle qui animait précédemment et la CAPS et Europ'Essonne, voire même la nôtre, la Communauté d'agglomération des

Hauts-de-Bièvre, que nous avons transmise pour que l'on puisse s'en inspirer, c'est la synthèse de tout cela.

Il y a un élément qui a été beaucoup débattu, c'était le souhait de certaines communes d'avoir un droit de veto c'est-à-dire qu'il fallait une unanimité permanente sur les dossiers. Ceci n'a pas été validé parce que certaines communes ont des pratiques qui parfois surprennent, je le dis comme ça très superficiellement, et donc la minorité de blocage qui a été retenue est une minorité où il faut que quatre communes sur les 27 s'allient pour contrer un projet proposé dans les délibérations au sein du Conseil communautaire, ce qui nous a semblé à tous une bonne façon de procéder pour que le poids des communes porte fort mais en même temps ne soit pas totalement bloquant s'il y avait une seule commune qui n'était pas d'accord sur une délibération ; sachant que les conditions sont placées pour dire que si un projet va à l'encontre des souhaits d'une commune ou la dérange, elle peut s'opposer à son installation sur la commune voisine ou sur la sienne.

Voilà ce que dit dans les grandes lignes la Charte que vous avez tous bien évidemment lue. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? *(Non)*

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires 2016.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Comme vous le savez, le débat d'orientations budgétaires, ce sont les propositions de la municipalité pour les services rendus aux habitants, il faut que ce soit deux mois avant le vote du budget primitif.

Je vais commencer par les enjeux nationaux et internationaux, c'est une figure imposée, ensuite les orientations avec les incidences sur les finances de la ville de Verrières, et je reviendrai un peu plus en détail sur les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement ; et il y aura en conclusion des perspectives, c'est aussi une imposition d'en avoir dans le débat d'orientations budgétaires.

Sur le contexte international, la situation économique mondiale est en progression lente de 3 à 4,5%, il y a un certain nombre d'aléas dans pas mal de pays, le contexte international est assez difficile dans beaucoup de pays, un contexte géopolitique compliqué, on constate un ralentissement au niveau de la Chine sur la croissance chinoise sachant qu'elle est quand même assez bien maîtrisée. Au niveau de l'Amérique, par contre, nous avons un retour à la croissance ; sur la partie internationale je n'en dirai pas beaucoup plus.

Au niveau du contexte national : un contexte national en croissance timide, l'inflation est en légère hausse, la consommation en progression faible, et le marché de l'emploi pour l'instant ne redémarre pas ; voilà pour la partie nationale.

La loi de finances pour l'année a prévu une hypothèse de croissance de 1,5%, une réduction des dépenses publiques notamment sur les collectivités locales avec une réduction globale de 50 milliards d'euros en objectif, cela poursuit le

plan 2015 ; sur les collectivités ce sont 3,5 milliards qui sont recherchés en économie. Cela a un impact directement sur la DGF dont je parlerai tout à l'heure.

Les déficits publics sont en baisse, par contre la dette publique continue de croître, 96,5% du PIB, ce qui est colossal, par contre il y a quelques prélèvements obligatoires qui sont en légère baisse.

L'incidence sur les collectivités, j'en ai déjà parlé, 3,5 milliards pour 2016, elle se porte surtout sur les collectivités locales, et cela a un impact direct sur Verrières bien évidemment. Cela se traduit par une augmentation du Fonds de péréquation intercommunale de 64 000 € qui va atteindre 550 000 € cette année, et par une baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement en provenance de l'État de 366 000 €. C'est dans les hypothèses actuelles de nos connaissances.

On est en train de changer d'intercommunalité suite à une décision du Préfet, on va passer sur une intercommunalité qui s'appellera Paris-Saclay, il y a pas mal de points de vigilance et de zones d'ombre sur les compétences qu'aura cette intercommunalité en fonction des compétences qu'elle laissera aux communes et de celles qu'elle prendra, il y aura un impact direct sur les financements associés bien évidemment : plus elle prendra de compétences et moins on aura de budget, et inversement.

Sur le FPIC, on a deux hypothèses pour la suite sachant que l'actuelle intercommunalité payait 50% du FPIC. Si la nouvelle intercommunalité reconduisait la même répartition, on serait toujours à 550 000 €, or potentiellement elle peut ne pas prendre ces 50% de financement et donc cela reviendrait en totalité sur le budget de la commune, on serait obligé de payer 1,1 M€.

Même chose pour la Dotation de Solidarité qui est aujourd'hui de 240 000 €, on a considéré qu'on la maintenait dans le budget sauf que potentiellement elle peut ne pas être reconduite par la nouvelle intercommunalité.

Sur la DGF on est parti sur une baisse de 15% sachant qu'aujourd'hui on sait qu'un certain nombre de communes sont plutôt autour de 20% de baisse, on est parti sur une hypothèse de 15%, on a considéré que 15% était une bonne hypothèse mais potentiellement cela peut être plus.

Vous voyez qu'on a eu beaucoup de mal à faire ce DOB pour toutes ces raisons-là, il fallait bien trouver des hypothèses et on est reparti sur des hypothèses existantes avec la communauté d'agglomération actuelle.

On a fait un budget en fourchette haute sachant que l'on s'attend à pas mal de décisions modificatives l'an prochain en fonction des décisions qui auront lieu dans la nouvelle intercommunalité. Par exemple pour l'assainissement on risque de récupérer la compétence assainissement au 1^{er} janvier et devoir faire une modification pour la re-transférer en cours d'année si la nouvelle intercommunalité décide de la reprendre. Il y a donc pas mal d'enjeux économiques importants.

Pour le budget de la ville, les recettes sont les suivantes : pour tout ce qui est produits des services on va probablement constater une légère baisse, 4,6%. Sur les impôts et taxes on est parti sur une hypothèse de les augmenter

légèrement pour contrebalancer la dotation de l'État entre autre qui, comme je vous l'ai indiqué, baisse de 15% dans notre hypothèse.

Les autres produits de gestion courante, ce sont les assurances liées aux frais maladie, sont en légère augmentation.

Et ensuite, pour les autres produits de gestion courante on en a déjà parlé.

Le budget est en légère baisse à 22,463 M€

Au niveau des dépenses, on voit que les charges de personnel sont maîtrisées cette année grâce à un gros effort de la mairie. Les charges à caractère général ont aussi été maîtrisées et sont même en baisse, en forte baisse de quasiment 8%. Tous les services ont fait de gros efforts pour trouver des sources de baisse de coûts et tout cela à service public constant.

Les charges financières sont en baisse fortement parce que les intérêts d'emprunts ont baissé.

Je passe sur les charges exceptionnelles, les dotations pour provisions sont en baisse parce que nous avons une très bonne maîtrise de notre endettement, on a de gros emprunts qui sont arrivés à échéance, c'est donc en forte baisse ; et nous avons aussi une revalorisation du patrimoine qui est également en baisse.

Le FPIC monte à 550 000 € et c'est l'hypothèse basse.

L'autofinancement qu'on pourrait dégager : c'est la différence entre les recettes et les dépenses, vous voyez qu'il est en hausse, ceci dit les 100 000 €, c'est si le FPIC nous est demandé à 100%. Cela vient gommer tout l'autofinancement qu'on pourrait dégager, donc il faudra être très vigilant dans les mois qui viennent, surtout avec la nouvelle intercommunalité.

Les frais de personnel sont bien maîtrisés après une forte baisse en 2015 et une revalorisation de l'indice, on arrive à un ratio légèrement inférieur à 60% par rapport au budget global de la commune.

Le budget dégage donc 600 000 € d'autofinancement, la DGF diminue de 15%, le FPIC est à 550 000 € dans nos hypothèses, et on considère que la Dotation de Solidarité est maintenue.

Pour la partie investissement, c'est assez classique, on retrouve les dotations aux amortissements, le FCTVA baisse fortement du fait qu'il y avait moins d'investissements en année N - 2, c'est-à-dire en 2014 ; et la TLE augmente légèrement.

Le budget d'investissement s'élève à 6,5 M€, il est en grande partie fait pour rembourser le capital de la dette, 1,5 M€, et pour les 4,8 M€ qui restent, c'est pour faire des investissements qu'on retrouve essentiellement dans les bâtiments, notamment Le Colombier, des travaux de voirie, des frais d'études sur un certain nombre de dossiers d'investissement, également des travaux d'environnement, de sports, enfin chaque service a une petite partie de budget pour l'investissement.

Aujourd'hui compte tenu des recettes et des dépenses sur investissements, on aura en 2016 certainement besoin d'un emprunt complémentaire de 3,7 M€.

Concernant la dette de Verrières, nous avons eu une grosse période de désendettement et de rééchelonnement dans le temps, c'est pour cela que l'on peut voir que jusqu'au début 2015 les intérêts de la dette ont pesé

lourdement, en 2016 ils baissent parce que l'emprunt ne sera contracté que fin de l'année prochaine, et donc on n'aura des intérêts d'emprunts qu'à partir de 2017 seulement, pas en 2016. Par contre, pour le remboursement de capital, cela aura déjà un impact en 2016, les annuités sont de 1,8 M€ pour l'année prochaine.

En conclusion je ne vous cache pas que c'est très difficile de faire une prospective avec le changement de l'intercommunalité, on est parti sur des hypothèses d'augmentation des recettes autour de 2%, idem pour les dépenses, notamment pour les dépenses de personnel, 2% par an, et on est sur un plan pluriannuel d'investissement autour de 22 M€ sur la période. Si l'on veut faire l'ensemble de ce qui était prévu, c'est ce qui est nécessaire.

Voilà dans les grandes lignes les orientations budgétaires.

M. le Maire : Merci pour cette présentation concise mais précise et merci aussi à Cécile VERNEAU pour la préparation de ce DOB et à Monsieur le Directeur Général des services.

Comme cela nous a été demandé à de nombreuses reprises, c'est un DOB et un budget probablement voté en décembre qui étaient très compliqués à élaborer compte tenu du nombre de paramètres qui ne sont pas fixés aujourd'hui. Les points de vue des deux intercommunalités sont assez difficilement conciliables, entre une intercommunalité qui est la moins intégrée de France et une autre qui fait partie des bons élèves, la philosophie n'est pas du tout la même et les points de vue ont du mal à se rencontrer en ce moment. On s'en rend compte, il y a de nombreuses réunions de travail qui ont été annulées parce que les points de vue sont trop écartés pour parvenir à trouver un chemin commun.

Depuis notre dernier Conseil municipal, le Préfet a rendu son arrêté concernant le périmètre de notre agglomération à 27 communes, son nom : communauté Paris-Saclay, il ne dit pas d'ailleurs si c'est une communauté de communes ou une communauté urbaine, c'est un des éléments d'inquiétude que nous avons aujourd'hui, et qui liste l'ensemble des compétences qui à la date d'aujourd'hui devraient être exercées. Mais comme vous le savez, la loi NOTRe prévoit deux années d'ajustement pour savoir si les compétences sont réellement conservées ou si elles sont reprises par les communes et si d'autres sont acquises. Et la loi NOTRe à partir du 1^{er} janvier dit qu'il y a un certain nombre de nouvelles compétences obligatoires mais dont l'arrêté du Préfet ne fait pas état. On est quand même dans une situation extrêmement compliquée pour pouvoir s'organiser, d'où ce parti pris rappelé par François de faire au fil de l'eau, en espérant que ça passe mais avec des surprises qui sont possibles à tout instant. Je parlais pour le FPIC puisqu'effectivement dans notre Communauté d'agglomération aujourd'hui, la Communauté des Hauts-de-Bièvre en prend la moitié, ce n'est pas le cas à la CAPS où les communes l'ont intégralement à charge ; et cela pourrait être la règle générale dans la communauté de Paris-Saclay. Et comme vous l'avez vu, à 550 000 cela fait 1,1 M€, et donc c'est la raison pour laquelle nous avons prévu ce budget avec un autofinancement qui est significatif ; et bien évidemment en fonction des informations que l'on pourra recueillir, au moment du budget supplémentaire

ces sommes là pourraient être réinjectées à l'intérieur du budget en investissement et viendraient alors minorer notre emprunt à 3,7 M€ prévu dans cette orientation budgétaire.

Donc c'est quand même un exercice à tiroirs un peu compliqué mais nous remettons chaque jour notre ouvrage sur le métier, c'est ce à quoi nous nous appliquons. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

M. FOURNIER : Monsieur le Maire, nous reconnaissons cette année le caractère complexe de la réalisation de ce DOB, nous ne le nions pas et il est vrai que les prochains mois s'annoncent difficiles. D'ailleurs je pense que ce sera le cas d'un certain nombre d'intercommunalités puisqu'il y aura des changements, on évoque aussi une réforme de la DGF qui pourrait fortement nous impacter.

Maintenant il y a quelques questions que j'aimerais soulever dans le détail : les éléments que vous nous faites parvenir sont des éléments généraux, pouvez-vous affiner notamment pour les 50 000 € des terrains de tennis, je voudrais savoir si ce sont des chiffres qui correspondent déjà à de futurs travaux ?

M. le Maire : Comme chaque année nous souhaitons que les services disposent d'une feuille de route au 1^{er} janvier pour pouvoir travailler et savoir ce sur quoi ils auront à être opérationnels. Lorsque l'on s'aventure dans ce débat d'orientations budgétaires pour indiquer un certain nombre d'investissements réalisables, ce n'est pas a priori sauf catastrophe pour les retirer au moment du vote du budget. Donc c'est une orientation que nous souhaitons prendre et que nous vous proposons, c'est bien de cela qu'il s'agit.

M. FOURNIER : Concernant ce que vous disiez par rapport à la future fusion au niveau de la CAPS et d'Europ'Essonne, est-ce que l'on commence à avoir les détails concernant les transferts de compétences, est-ce que l'on a des précisions et si ce n'est pas le cas, à quel moment les aurons-nous ?

(Rires sur les bancs de la majorité).

M. le Maire : Je n'ai pas la faculté d'être Madame Irma et je ne suis pas voyant dans le marc de café. Tout ce que je sais, c'est que comme je l'ai évoqué les choses ne sont pas simples et elles ne seront pas stabilisées avant deux ans ; je vais prendre pour exemple quelque chose qui nous est cher, à savoir les conservatoires de musique qui font partie des équipements gérés par la CAPS, il n'y en a pas au niveau d'Europ'Essonne. Il y a un débat fort pour savoir si à terme les collectivités, les villes, les communes récupéreront leurs équipements culturels et leurs équipements sportifs. C'est une hypothèse qui est dans la discussion et si l'on veut pousser un peu les choses sur notre réflexion purement Verriéro-Verriéroise il y a un scénario qui est loin d'être un scénario de science-fiction qui ne se réalisera jamais, c'est que vu qu'il y a ce tropisme pour renvoyer les équipements culturels dans chacune de nos communes, il faudra qu'une décision soit prise pour qu'on ne vienne pas en intégrer de nouveaux ; et donc l'intérêt communautaire du conservatoire de Verrières risque fort de ne pas être reconnu dès notre entrée. Donc il reste à la charge de la commune. Et si d'aventure c'était le choix fait par la majorité de ce nouveau EPCI, il est probable qu'on vienne nous expliquer que la

réalisation même du Colombier n'a pas à être supportée par notre nouvelle Communauté d'agglomération puisque l'intérêt communautaire n'est pas reconnu.

Donc on se retrouve avec à notre charge Le Colombier, son agrandissement en école de musique et là, on aura à se prononcer si oui ou non on le fait ou on ne le fait pas en fonction du fait que le conservatoire pourrait à terme être géré par la commune. Mais au 1^{er} janvier il y a une certitude : c'est qu'il sera communautaire, au 1^{er} janvier, mais le 2 il ne sera peut-être pas reconnu d'intérêt communautaire, ou plutôt le 7 janvier puisque c'est le Conseil d'installation.

C'est une hypothèse que l'on ne peut pas écarter et nous avons déjà eu cette discussion dans cette salle, nous l'avions évoqué en disant : oui, il pourrait être mis un terme à la réalisation du Colombier à cause de ce genre de décision. Ce sont des échanges que j'ai avec mes collègues, j'espère arriver à les convaincre, avec mes nouveaux collègues communautaires qui ont été désignés tout à l'heure, du bien-fondé au moins de la réalisation et du coût que représentait le Colombier dans notre ancienne intercommunalité. Après cela, ce ne sera pas forcément que le conservatoire de Verrières sauf à ce qu'on ne veuille pas l'intégrer puisque les autres devraient retourner dans les communes.

M. GRISSOLANGE : Il y en a déjà ?

M. le Maire : Oui, au sein de la CAPS il y en a, au sein d'Europ'Essonne il n'y en a aucun, d'où le choix.

M. FOURNIER : Par curiosité mais surtout pour savoir où l'on va, une question sur l'agrandissement du conservatoire : étant donné que les crédits ont été engagés, pourquoi reviendrions-nous sur ce qui a été décidé avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ? A part pour savoir si ce sera une gestion communale ou une gestion intercommunale.

M. le Maire : On est dans le cadre d'un DOB et on ne va pas faire notre soirée exclusivement sur Le Colombier mais c'est un bon exemple et je réponds : pour la simple et bonne raison que le 1^{er} janvier nous n'avons plus aucune relation avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Les crédits sont présents chez la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et sont présents chez nous à 51-49%. Il y a cette séparation, le jour où nous n'appartenons non plus à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre n'est pas engagée à poursuivre les travaux, nullement, en aucun cas. Et notre communauté d'accueil ne l'est pas plus que cela, donc il faut que j'arrive à les convaincre du bien-fondé de finir l'ouvrage.

Pas d'autres questions ? Nous prenons acte du fait que nous avons débattu de nos orientations budgétaires dans un cadre complexe.

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Créations de postes.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

1 - Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, afin d'assurer le recrutement d'un candidat par mutation sur l'emploi de Responsable du Service Bâtiments et infrastructures.

La création de ce poste vient en substitution d'un poste d'Ingénieur principal, supprimé lors de ce Conseil municipal après avis du Comité technique.

2 - Il est également proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet.

La création de ces postes doit permettre de mettre en adéquation le grade de deux agents avec les missions qu'ils exercent. Cette possibilité est ouverte par la voie de l'intégration directe, créée par la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique. L'intégration directe se fait à la demande de l'agent dans le cadre notamment d'une reconversion professionnelle et/ou d'une continuité de carrière.

La création de ces postes ne se traduit pas par une augmentation des effectifs. La suppression des postes concomitante se fera lors d'un prochain Conseil municipal, dès l'intégration directe des agents et après avis préalable du Comité technique.

3 - Il est également proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (7 heures hebdomadaires).

La création de ce poste doit permettre le bon fonctionnement du service public culturel, et notamment de l'espace multimédia de la médiathèque André Malraux le samedi.

M. GRISSOLANGE : Si j'ai bien compris le point 1, le remplacement d'un ingénieur principal par un technicien principal se fait sans augmentation des effectifs mais même avec une technicité plus faible. Donc c'est aussi une mesure d'économies.

Et pour les deux autres, quand vous dites que ce sont des créations de postes sans augmentation des effectifs, ok, c'est à plat.

Et pour le troisième, c'est avec augmentation de sept heures ?

Mme FOUCAULT : Tout à fait.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- Suppressions de postes.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel, il convient de procéder à la fermeture des postes cités ci-dessous.

Le Comité technique qui a été consulté le 16 octobre 2015 pour l'ensemble de ces suppressions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Détachement :	
- 1 Poste d'attaché territorial	TC
Mutation	
- 1 Poste d'ingénieur principal	TC
Fin de contrat :	
- 1 Poste de technicien paramédical de classe normale	TNC
- 1 Poste de technicien territorial	TC
- 2 Postes d'apprentis	TC
Disponibilité :	
- 1 Poste de Puéricultrice de classe supérieure	TC
- 1 Poste d'Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	TC

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE CULTURE

- Demande d'aide aux projets culturels au Conseil Départemental de l'Essonne pour la saison 2015-2017.

(Rapporteur : Monsieur DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

La délibération du 30 septembre 2013 du Conseil général de l'Essonne (rebaptisé Conseil départemental) « pour une politique culturelle partagée - nouvelle stratégie départementale » proposait un nouveau cadre d'intervention et de soutien aux acteurs locaux s'articulant autour de trois axes stratégiques : l'éducation artistique et culturelle, la « culture solidaire » et la création, l'innovation et la recherche avec une attention particulière portée à l'accompagnement des publics et la place faite aux jeunes.

Dans ce cadre, considérant le souhait de la commune de Verrières-le-Buisson de s'inscrire dans ce dispositif d'aide aux projets culturels des territoires ainsi que le travail de développement culturel mené par celle-ci depuis plusieurs années, un projet de convention triennale 2014-2017 a été établie le 9 février 2015 entre le département de l'Essonne et la commune.

Pour rappel, la commune a bénéficié d'une subvention de 14 500 euros pour les actions culturelles de la saison 2014/2015.

Pour la saison 2015/2016, il est sollicité une aide financière de 14 500 euros des dépenses effectuées par la Ville pour les 6 projets culturels ci-après :

- **Temps fort de sensibilisation à la musique jazz**
Objectifs : sensibiliser au jazz tous les publics et permettre aux musiciens amateurs de jouer avec des professionnels.
- **Cinéma et image**
Objectifs : favoriser l'éducation à l'image, la découverte de la diversité artistique contemporaine et du patrimoine, l'accès à une culture commune, l'ouverture au monde et aux différences, créer des liens autour de débats de société, développer le sens critique.
- **La saison des contes**
Objectifs : inciter à la lecture et à l'écriture, permettre l'accès au spectacle vivant pour tous, les rencontres familiales, l'ouverture à la culture, aux mythes et la création, élargir les publics.
- **Les rencontres du dimanche (lectures-brunch et concerts Au Grais des musiques)**
Objectifs : favoriser la mixité sociale, le rapprochement intergénérationnel, le développement des publics.
- **Sensibilisation à l'art contemporain** (expositions de l'Orangerie, ateliers, conférences)
Objectifs : faciliter l'accès à l'art contemporain sous toutes ses formes.
- **Les Prix Vedraria** (littéraire et musical)
Objectifs : encourager les amateurs à écrire des textes et de la musique contemporaine et faire participer un large public à des choix artistiques.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- s'inscrire dans un ou plusieurs des 3 axes précités,
- désigner une coordinatrice du dispositif,
- avoir délibéré pour solliciter l'aide au titre de ce dispositif.

Les membres de la commission culture, réunis le 18 mars 2015, ont émis un avis favorable.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICES TECHNIQUES

- Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Verrières : modification du recensement.

(Rapporteur : Monsieur MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Il s'agit en réalité d'un dossier technique puisqu'il faut mettre à jour les documents d'urbanisme, mettre en cohérence les différents

documents. Vous connaissez le patrimoine naturel de Verrières, je ne vais pas y revenir, vous savez que la loi du 18 juillet 1985 a créé les espaces naturels sensibles pour préserver la qualité des sites et des paysages naturels et la sauvegarde des habitats.

Nous avons eu un débat et un vote il y a un an, en septembre 2014, pour passer convention avec le Conseil départemental pour améliorer et renforcer la gestion, notamment les possibilités de préemption, et le sujet qui est proposé ici indique que dans le cadre de la révision du PLU et de la mise à jour de nos documents d'urbanisme, il faut vérifier la pertinence de nos choix.

Sur les 561 hectares qui sont déjà couverts par les ENS, le travail qui a été fait par nos services avec les services du Conseil départemental a amené à proposer d'ajouter 27 hectares qui sont principalement en lisière du bois et aussi au milieu, de même qu'au niveau du Lac Cambacérès qui est assez exceptionnel et qu'il faut protéger, et deux autres îlots qui avec le lac sont dans l'alignement de ce grand corridor vert du centre de Verrières et qui participent aussi à la trame verte de Verrières.

En face de cela, quelques hectares, 23 au total de parcelles ont moins d'intérêt aujourd'hui en termes de protection d'espaces naturels et sont retirés des ENS compte tenu du fait qu'elles sont en partie bâties.

Donc en accord avec les services du Conseil départemental et après avis favorable de la commission élargie Urbanisme – Habitat - et Développement Durable du 13 octobre, nous vous proposons de voter cette délibération.

M. le Maire : Des questions sur cette nouvelle cartographie ?

M. HULIN : Juste une question d'information sur l'espace qui est autour de l'A86, au nord de la forêt de Verrières, quelle est la raison pour laquelle cet espace est retiré ?

M. MORDEFROID : Parce que c'est une voirie.

Mme DELBECQ : En fait elle y était, et pour préciser un peu les choses, le recensement initial des espaces naturels sensibles du Département qui prévalaient sur le territoire communal mais aussi à l'échelle de l'Essonne datait de 1994. Le Département a refait une visite complète de l'ensemble des communes de l'Essonne pour affiner les données, en particulier il y avait des choses qui avaient été englobées malencontreusement à l'époque comme tout le coteau de l'A86 qui était considéré comme boisé dans le cadre du travail sur le Scan 25 qui avait été fait à l'époque. Des données un peu plus précises permettent de retirer à la marge certains espaces qui sont ou déjà construits ou pas du tout, des milieux naturels comme le coteau de l'A86 ou le golf également qui est une entité verte mais qui n'est pas considérée comme espace naturel sensible en tant que tel par le Conseil départemental ; et on a ajusté aussi un certain nombre de micro-secteurs qui sont construits et qui n'ont pas à apparaître dans ce recensement des ENS.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE URBANISME

- Dénomination et numérotation de voirie.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation)

Un permis d'aménager n°0916451411027 a été délivré le 7 avril 2015 pour la réalisation d'un lotissement de cinq lots au 4-6 rue de la Voie Verte.

Ce nouveau lotissement sera desservi par une voirie privée. Il est donc nécessaire de nommer et numéroter cette nouvelle voirie.

Le pétitionnaire propose dans un courrier en date du 3 juillet 2015, de nommer cette voirie « Le Clos Floréal ». Considérant que cette appellation peut prêter à confusion avec l'école du clos feuri, il est suggéré de nommer cette voirie « Allée du Lintard ».

En effet, historiquement ce lotissement se situe sur les lieux dits suivants : les Près-aux-vins, le Lintard, les Briolettes et la Tournelle. Seul le lieu-dit Le Lintard n'a pas été repris dans les noms de voirie existante.

Concernant la numérotation, le lot A conservera son accès sur la rue de la Voie Verte, il sera donc au 8 rue de la Voie Verte. Pour les autres lots, il est proposé une numérotation paire et impaire : lot B n°1, lot C n°3, lot D n°4, et lot E n°2.

Les membres de la commission élargie Urbanisme / Habitat et Développement Durable / Environnement, réunis le 13 octobre 2015, ont émis un avis favorable.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- Acquisition d'emprises foncières pour la mise en accessibilité des arrêts de bus Georges Suant et Croix Pasquier.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation)

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la commune de Verrières-le-Buisson entament la deuxième phase de la mise en accessibilité des arrêts de bus sur le territoire. A ce titre, l'arrêt de bus Croix Pasquier situé rue de Paris sur la ligne 294 et l'arrêt de bus George Suant situé rue Marius Hue sur la ligne 8 sont concernés par ce projet.

Afin de rendre accessibles ces arrêts de bus, il est nécessaire d'élargir les trottoirs. Pour ce faire, la commune doit acquérir deux bandes de terrain.

Concernant l'arrêt Croix Pasquier, la bande de la parcelle AS 0332 concernée a une surface de 18 m². Le Logement Francilien, propriétaire de la parcelle a donné son accord de principe pour une acquisition au profit de la ville à l'euro symbolique.

Pour l'arrêt de bus George Suant, la bande de la parcelle AI 0082 concernée à une surface de 10 m². Le propriétaire, la société AMATERASU a donné son accord de principe pour une acquisition au profit de la ville au prix de 1 200 euros.

Pour rappel, les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, tandis que les frais d'acquisition du foncier et de notaire restent à la charge de la commune.

Les membres de la commission élargie Urbanisme / Habitat et Développement Durable / Environnement, réunis le 13 octobre 2015, ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Si nous passons cela maintenant, c'est pour espérer que ce soit terminé avant le 31 décembre 2015.

M. FOURNIER : Il est marqué qu'une commission a été réunie le 13 octobre 2013, je suppose que c'est une erreur ?

M. le Maire : Oui, tout à fait, on l'a vu, on va corriger.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Acquisition des parcelles AT 0004 et AT 0005 - route de Bièvres.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation)

Monsieur et Madame LISIK sont propriétaires de deux parcelles situées route de Bièvres, classées en zone naturelle et en espaces naturels sensibles. Ils résident sur l'île d'Yeu et ont donc proposé à la commune d'acheter ces biens, sous réserve qu'ils restent non constructibles.

Ces terrains sont actuellement loués à Monsieur Hans GEHRKEN pour un montant annuel de 450 euros. Le contrat de location se termine le 2 juin 2017.

Le prix proposé pour l'achat de ces deux parcelles est de 10 000 euros soit environ 4,12 euros par m². Une subvention auprès du Conseil départemental sera sollicitée dans le cadre d'achat de parcelles situées en Espace Naturel Sensible (ENS).

L'acquisition de ces parcelles permettra à la commune de poursuivre ses actions visant à préserver la biodiversité, restaurer la fonctionnalité de la trame verte, pérenniser et valoriser les paysages naturels.

Les membres de la commission élargie Urbanisme / Habitat et Développement Durable / Environnement, réunis le 13 octobre 2015, ont émis un avis favorable.

Mme DELBECQ : Je précise qu'actuellement les parcelles sont louées, le contrat de location qui court jusqu'au 2 juin 2016 sera prorogé jusqu'à son échéance avec une recette annuelle pour la commune d'un montant de 450 €.

M. HULIN : La personne qui loue ces parcelles les loue pour faire quoi exactement ? Rien ?

M. le Maire : Des bricoles !

M. HULIN : En tout cas ce monsieur n'a pas une utilisation incompatible avec la destination de ces parcelles ?

Mme DELBECQ : Non, pas du tout.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

M. Le Maire : Puisque nous venons de délibérer sur la nouvelle répartition des espaces naturels sensibles et que nous le faisons avec des arrière-pensées gigantesques bien évidemment de se faire financer, le Département peut nous aider à les acquérir et à nous financer lors d'aménagements. C'est bizarre, c'est peut-être le hasard qui a voulu que l'on mette le lac Cambacérés parce que ce n'est pas une compétence de notre chère communauté de Paris-Saclay. Au moins on essaie de diversifier nos sources de financement. C'est Jean-Claude MORDEFROID qui rapporte le dossier.

- Demande de subvention au Conseil départemental de l'Essonne pour l'acquisition de parcelles Espaces Naturels Sensibles (ENS).

(Rapporteur : Monsieur MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Nous ne sommes pas encore sur le financement du lac, simplement pour cet achat dont a parlé Mme DELBECQ, dans le cadre de la convention qui avait été signée avec le Conseil départemental, nous venons solliciter une aide de 50% du montant de la vente fixée à 10 000 €. C'est le même dossier et le même achat que celui que Cécile DELBECQ vous a présenté.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- Classement de la parcelle AN 639 dans le domaine public communal.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation)

Le Conseil municipal a délibéré en date du 29 septembre 2014 pour l'achat de la parcelle AN 639, située allée des Bouleaux.

Par un acte de vente du 16 avril 2015, la commune est devenue propriétaire de la parcelle AN 639. Celle-ci fait donc aujourd'hui partie du domaine privé communal.

Etant donné que cette parcelle est située sur une voirie ouverte au public, il est nécessaire de classer cette parcelle dans le domaine public communal, ce qui nécessite la présente délibération.

Section Cadastre	N° de parcelle	Adresse	Superficie
AN	639	Chemin des Cœurs	161 m ²

Les membres de la commission élargie Urbanisme / Habitat et Développement Durable / Environnement, réunis le 13 octobre 2015, ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Tout cela n'est que de la régularisation de choses qui auraient dû être faites dans les années 1970. Pas de questions ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Il y a un sentier qui aurait pu bénéficier de la même chose, c'est le sentier des Fauvettes.

M. le Maire : Cela va bientôt passer au tribunal dans les prochains jours, c'est une procédure en usucapion, il y aura certainement appel.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Question écrite

M. le Maire : Nous avons une question écrite et je demande à notre collègue Baptiste FOURNIER de nous en donner lecture.

M. FOURNIER : Monsieur le Maire, en propos liminaire je tiens à préciser que nous sommes tout à fait favorables à la piétonisation et qu'en aucun cas nous ne la remettons en cause, c'est son organisation ce soir qui nous interpelle.

« Le dynamisme d'une commune peut se lire à travers plusieurs indicateurs parmi lesquels la vitalité de son centre-ville, l'évolution de sa population, ou encore sa fiscalité. Or l'activité commerciale du centre-ville de Verrières périclité depuis plusieurs années et l'on ne compte plus le nombre de fonds de commerce inexploités rue d'Estienne d'Orves ou encore ceux qui ferment sous la pression de loyers exorbitants.

Le semblant de concertation réalisée, -aucune étude d'impact ni d'analyse à moyen ou long terme sur l'activité n'a été réalisée- ne peut pas tenir lieu de débat public sur un sujet aussi important, débat qui à notre grand regret n'a que trop rarement lieu dans cette enceinte.

Les attentes d'hier sont les mêmes qu'aujourd'hui : avoir enfin un centre-ville accessible, intégré, mais surtout attractif, est-ce le cas ? On peut en douter en constatant sa très faible fréquentation, même le week-end ou lorsque la météo est clémente.

Concernant la piétonisation, il s'agit évidemment d'une excellente initiative quand elle est réalisée de manière réfléchie et logique. À ce titre un exemple est assez stupéfiant : pourquoi la mettre en œuvre rue d'Estienne d'Orves tout en laissant cette voie ouverte aux véhicules via la rue de l'Église, ce qui est potentiellement dangereux ?

Aujourd'hui plusieurs questions restent en suspend et nous interpellent : Pourquoi piétoniser dans de telles conditions un centre-ville qui connaît déjà des problèmes d'affluence ? N'eût-il pas été plus pertinent dans un premier temps d'investir l'argent de ces travaux dans le rachat de fonds de commerce afin de diminuer la pression locative et d'envisager la piétonisation le jour où l'activité se serait redressée ?

Pourquoi ne pas avoir prévu un fonds de soutien aux commerçants (comme à Palaiseau) dès lors qu'il était avéré que leur chiffre d'affaires allait baisser sans compter les effets d'un phasage des travaux hasardeux ?

La piétonisation, pour être efficace, ne doit pas être punitive. Alors pourquoi ne pas envisager a minima un système de dépose-minute ?

Enfin il nous semble essentiel d'éviter les contre-vérités :

Non, les riverains du centre-ville ne sont pas satisfaits, il suffit pour cela d'aller à leur rencontre.

Non, l'activité commerciale n'a pas baissé de 15% aux Prés-Hauts.

Non, la baguette du centre-ville n'est pas mauvaise.

Et non, l'adaptabilité « accès handicap » ne coûte pas 18 000 € à chaque commune !

En revanche, ce qui est sûr, c'est que nous pouvons désormais trouver la « tradition » la plus chère de France pour la modique somme de 136 € (le coût de la baguette + 135 € d'amende de stationnement).

S'agissant de sujets qui engagent l'avenir de Verrières à tous points de vue, nous souhaitons que les réponses à ces questions se situent à la hauteur des enjeux.

Recevez, Monsieur le Maire, nos sentiments distingués ».

M. le Maire : Voici ma réponse : « Monsieur le conseiller municipal, permettez-moi avant tout de vous rassurer au regard de votre dernier paragraphe : Oui, comme à chaque fois les réponses à vos questions seront à la hauteur des enjeux. Je n'ai d'ailleurs pas le souvenir qu'il en ait été autrement...

A vous lire, une chose est certaine : nous partageons le même objectif, à savoir un centre-ville accessible et attractif.

Ceci étant, sachez que je ne partage pas votre avis sur le commerce du centre-ville qui ne me semble pas « *péricliter* » ainsi que vous l'écrivez, je ne sache pas non plus que « *le nombre de fonds de commerce inexploités rue d'Estienne d'Orves* » soit aussi important que vous voulez le faire croire.

Il est vrai que quand on veut noyer son chien, on l'accuse d'avoir la rage...

Vous nous accusez de tous les maux, vous nous accusez de mener les dossiers de manière irréfléchie et illogique, de ne pas avoir effectué d'études d'impact, d'analyses à moyen ou long terme, vous nous accusez d'avoir procédé à un « *semblant de concertation* »... Bref, une nouvelle fois vous nous donnez la leçon.

Je pense au contraire que ce dossier a été bien mené, dans la concertation avec les riverains et les commerçants, qu'il est difficile de plaire à tout le monde, surtout quand les objectifs recherchés sont contradictoires, et que, comme je m'y étais engagé, un bilan sera fait au bout d'un an, et si changements il devait y avoir, ceux-ci auront lieu toujours dans la concertation.

Par contre il est certaines énormités que vous énoncez sur lesquelles il me semble nécessaire de réagir :

Vous parlez de rachats de fonds de commerce pour faire diminuer la pression locative. Manifestement vous ne connaissez pas les montants desdits fonds qui pour certains représentent plusieurs points d'impôts. Je veux bien en racheter même si je doute que pour certains d'entre eux il s'agisse d'une mission communale, mais comment faire alors que nous avons vu tout à

l'heure que nous sommes étranglés financièrement par l'État entre le FPIC, la baisse de la DGF et les dépenses obligatoires imposées ?

Par ailleurs permettez-moi de vous dire que :

Si, les riverains du centre-ville et plus largement les Verriérois sont satisfaits, nous en croisons tous les jours, certains nous l'écrivent, d'autres viennent à ma permanence... Il est vrai que peut-être nous ne rencontrons pas les mêmes, ou pas dans les mêmes proportions...

Si, et ne vous en déplaît, le coût moyen de la mise en accessibilité d'un commerce s'élève à 18 000 €, coût pris en charge car tel était notre volonté par le contribuable Verriérois.

Si, l'activité commerciale sur la commune a baissé de près de 15% cet été, (vous ne précisez d'ailleurs pas la période dans votre courrier) et ce n'est pas moi qui le dis mais ce sont les commerçants et la Chambre de Commerce elle-même.

Pour ce qui concerne la qualité du pain du centre-ville, je laisse chacun juge de la chose selon ses goûts...

Enfin, pour ce qui concerne votre allusion à la baguette la plus chère de France, je me contenterai de vous demander qui a décidé de créer par décret du 2 juillet 2015 (paru au Journal Officiel le 4 juillet et applicable à compter du 5 juillet) une infraction pour stationnement « *très gênant* » concernant notamment les arrêts ou stationnements de véhicules sur les trottoirs : Le Maire ? Hé non ! Ce décret a été signé par Manuel VALLS, Premier ministre, par Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, par Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, par Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, et enfin par Alain VIDALIES Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Je ne doute pas un seul instant que vous saurez faire remonter auprès des principaux intéressés votre légitime colère car comme vous je trouve ces montants exorbitants, tout en espérant que les délais ne soient pas dépassés bien évidemment.

Je vous remercie ».

- Décisions prises pendant l'intersession.

N°152 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur FETERMAN, auteur, pour une séance de dédicace de ses ouvrages à la médiathèque La Potinière le samedi 3 octobre 2015 de 15h à 18h pour un montant de 113 €,

N°153 Contrat de prestation avec Madame ALADJIDI, auteur, pour une séance de dédicace de ses ouvrages à la médiathèque la Potinière le samedi 3 octobre de 10h à 18h à la médiathèque La Potinière pour un montant de 188 €,

- N°154 Contrat de prestation entre la ville et Madame CHANSIGAUD, auteur, pour une séance de dédicace de ses ouvrages à la médiathèque La Potinière le samedi 3 octobre de 10h à 18h pour un montant de 188 €,
- N°155 2^{ème} avenant modificatif à la régie d'avances du service culturel - RA 57151,
- N°156 Convention entre la ville et Madame THIAM pour une mise à disposition d'un logement sis 2 square des Pâquerettes pour un loyer mensuel de 462,91 €,
- N°157 Convention entre la ville et l'organisme Tritech pour une formation du 30 novembre au 4 décembre 2015 pour un montant de 1 248 € TTC,
- N°158 Contrat de prestation entre la ville et l'association Mixage Fou pour une intervention pour un atelier « Mashup mixage fou » à la médiathèque André Malraux le mercredi 25 novembre 2015 à 15h30 pour un montant de 355 €,
- N°159 Contrat de prestation entre la ville et la compagnie Body&Soul/Corps&Ame pour une représentation d'un spectacle « l'Amant et Ashes to ashes » au Moulin de Grais le samedi 9 avril 2016 à 21h pour un montant de 3 981 € TTC,
- N°160 Convention entre la ville et l'association le Trait d'Union pour Verrières (TUVB) pour un prêt, à titre gracieux, de matériel électoral les 5 et 16 novembre 2015,
- N°161 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur PALLARO, musicien, pour une intervention de jam session le jeudi 17 décembre 2015 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°162 Convention de partenariat entre la ville et la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Chilly-Mazarin - site de Massy afin de mettre en place dans les locaux de la mairie une permanence de travailleurs sociaux de la MDS,
- N°163 Signature d'un marché public relatif aux contrôles techniques des bâtiments communaux avec la société DEKRA pour un montant annuel de 7 854 € TTC,
- N°164 Contrat de prestation entre la ville et Madame JOSSE, écrivain, pour une lecture de ses œuvres à la médiathèque André Malraux le vendredi 27 novembre 2015 à 19h pour un montant de 226 €.

Et je vous souhaite une très bonne soirée mais avant, est-ce qu'il y a des demandes d'explication sur les décisions que j'ai été amenées à prendre pendant l'intersession ? (Néant)

Mme FOUCAULT : Le prochain Conseil aura lieu normalement le 14 décembre.

La séance est levée à 22h00.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY